

honorables députés de l'opposition ne sauraient faire entrer son nom ou sa charge dans ce débat.

M. CLARK: Qui le fait?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je parle de moi-même relativement au conseil que j'ai donné en qualité de premier ministre.

Quelques VOIX: Ce n'est pas ce que vous faites.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour bien tirer la situation au net, je prie n'importe quel député ministériel de se lever et de citer à la députation, en présence de ceux qui m'ont entendu parler, une seule assertion de ma part qui soit en quelque point irrespectueuse pour le Gouverneur général.

M. BURY: Ce que prétendent quelques-uns de notre parti, c'est que le très honorable chef de l'opposition n'a pas le droit de discuter la conduite de Son Excellence.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je n'ai aucunement parlé de la conduite de Son Excellence. Je voudrais savoir depuis quand il nous est interdit de discuter au pays la constitutionnalité d'aucun acte du Gouverneur général. Je discute la constitutionnalité d'un mode d'action, c'est tout. Je ne discuterais pas un instant cet aspect de la question, s'il n'était pas au fond de la question de savoir d'où le pouvoir dérive. Je le demande à mes honorables amis d'en face: à leur sens, le pouvoir d'un premier ministre vient-il d'en haut, ou dérive-t-il du peuple par l'intermédiaire de ses représentants au Parlement qui accordent leur confiance à un ministère capable de retenir la confiance de l'Assemblée? Je tiens simplement à dire ceci: j'ai donné certain avis qui a été rejeté.

Quelques VOIX: Vous le dites pour la dixième fois.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je le sais, et je le répéterai autant de fois. Mais je dirai à mes honorables amis que rien ne prouve comme ce qui se passe à l'heure actuelle le bien-fondé de ce conseil. Je suis heureux d'entendre les applaudissements de nos honorables vis-à-vis. Pour éviter tout malentendu, permettez-moi de déclarer ce que j'ai cherché à faire deux ou trois fois, cet après-midi, quand on m'a interrompu, et que je crois pouvoir déclarer maintenant. Son Excellence, je pense, a rejeté l'avis que je lui donnais de dissoudre les Chambres, parce qu'elle était sincèrement convaincue qu'un autre honorable député pouvait comme premier ministre administrer les affaires publi-

[Le très hon. Mackenzie King.]

ques comme il sied à la dignité et à l'honneur du Parlement, ce qui éviterait la nécessité d'élections générales.

Quelques VOIX: C'est ce qui se fait.

Le très hon. MACKENZIE KING: Un instant. Je dirai ceci: tant que je ne verrai pas s'il est possible ou non à un homme choisi dans les rangs du parti opposé d'administrer les affaires publiques d'une façon juste et convenable aux yeux de la population, eu égard à l'honneur et à la dignité du Parlement, et tant que je ne verrai pas quelle attitude Son Excellence prendra dans les circonstances, je suis tout disposé, pour ma part à suspendre l'expression de mon opinion sur le fait que le Gouverneur a agi constitutionnellement ou non en rejetant mon conseil. Que le très honorable chef du parti conservateur, aujourd'hui premier ministre, ait l'occasion, si vous voulez l'appeler ainsi, d'administrer à présent les affaires publiques, je n'y trouve pas à redire. J'affirme, toutefois, qu'en assumant la responsabilité du refus d'une dissolution que m'a opposé Son Excellence, il s'est placé dans la nécessité de prouver au peuple qu'en ce faisant il peut accomplir tout ce qu'implique cet acte, qu'il est capable d'administrer la chose publique, au Parlement, de la façon qui convient à l'honneur et à la dignité de la vénérable institution du Parlement. S'il ne réussit pas, son devoir est d'informer Son Excellence qu'il a échoué dans sa tâche. Et alors, quand le premier ministre actuel aura déclaré à Son Excellence qu'il lui est impossible d'administrer les affaires du pays de la manière que j'ai décrite; qu'il regrette d'avoir trouvé les mêmes obstacles que moi, j'attendrai la décision de Son Excellence pour juger les motifs qui l'ont engagé à repousser le conseil que je lui donnais,—motifs que je n'ai jamais, jusqu'à ce moment mis en question.

Je crois que le premier ministre actuel a représenté à Son Excellence qu'il est en état de diriger la Chambre d'une manière digne et convenable. C'est sa seule raison d'être premier ministre; et c'est ce qu'il a dû dire à Son Excellence, sans quoi, la direction des affaires ne lui eût jamais été offerte. Or, s'étant engagé ainsi envers la couronne, il doit à la dignité de la couronne de faire honneur à sa parole; et je dis qu'il n'est pas digne de la couronne de chercher à installer en fonctions et à titre de conseillers responsables un groupe d'hommes n'ayant prêté aucun serment d'office. Pareil acte dépasse tout ce que je pouvais imaginer de plus inconstitutionnel. Lorsque le premier ministre actuel s'est présenté à Son Excellence et lui a déclaré, nécessairement: "Je prends la